

3) TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET RACCORDEMENT EAU DE L'ESPACE ETANG

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, les travaux consistant à la mise en place d'une alimentation électrique ainsi qu'une conduite d'eau potable pour le raccordement de l'espace étang.

Le Conseil municipal approuve le devis de la Sté Technique Pompage Fontaines (TPF) de Strasbourg, d'un montant de 8 422,00 € HT pour cette réalisation.

4) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Suite au départ de Jérémie THION, adjoint technique « paysagiste » en janvier 2014, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de non titulaire, à compter du 1^{er} mars 2014.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330 - 1^{er} échelon de l'échelle 3

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Le contrat initial est signé pour une durée de 6 mois avec un jeune paysagiste habitant la commune.

5) INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil municipal que les travaux de liaison douce de la zone d'activité à la rue du Village, ont débuté. Ils comprennent aussi la création de 2 îlots centraux et la création de trottoirs.
Ces travaux sont exclusivement à la charge de la Société Delta Aménagement titulaire de l'arrêté de lotir du « Parc d'Activité du Kochersberg » dans le cadre d'un accord passé avec la commune, lors de la réalisation de la zone artisanale. Il rappelle aussi que les limites d'agglomération ont changé. Le tronçon de la route de Quatzenheim, à partir du petit pont après l'étang et jusqu'au rond-point, fait désormais parti du village et la vitesse est donc limitée à 50 km/h.
- Le maire informe le conseil municipal que les travaux de reconstruction du mur du cimetière vont reprendre et se terminer par la pose de grès et couvertines.
- Le maire informe le conseil municipal que M Denis CHRIST a demandé s'il pouvait utiliser les anciens panneaux de grillage, qu'il stocke chez lui depuis plus de 15 ans. Le conseil municipal accepte cette demande, à l'unanimité.

La séance est levée à 21 H 45